

COUT DES FORMATIONS ET PRISES EN CHARGE 2014

intitulé	durée du cycle h	coût formation (base 5 stagiaires)		participation du stagiaire <u>non pris</u> en charge par AGEFOS/PME ou UNIFORMATION
		pris en charge par OPCA (*) par heure	coût total	
Audio visuel	4 x 4 = 16	15 €	240,00 €	10 € par module de 3 h
Comptabilité	4 x 3 = 12	15 €	180,00 €	10 € par module de 3 h
CCNS convention collective	1 x 3 = 3	15 €	45,00 €	10 € par module de 3 h
Gestion association	3 x 3 = 9	15 €	135,00 €	10 € par module de 3 h
Management Projet	3 x 3 = 9	15 €	135,00 €	10 € par module de 3 h
Droit / Juridique	3 x 3 = 9	15 €	135,00 €	10 € par module de 3 h
LV Anglais	21 x 1,5 = 32	15 €	480,00 €	10 € par module de 3 h
Secourisme PSC1	1 x 8 = 8	10,12 €	81,00 €	32 € par module de 8 h

(*) OPCA = AGEFOS/PME

Remarques :

- 1) Les factures sont adressées à l'association ou à l'OPCA de rattachement par le CROSA à l'issue de la formation.
- 2) La prise en charge du coût de formation par AGEFOS/PME sera possible si votre association **est adhérente et cotisante pour 2014, et à condition que :**
 - * une demande de prise en charge préalable soit faite
 - * le stagiaire suive un **minimum de 6 heures** de formation
 - * le stagiaire soit **salarié** de la structure , ou que
 - * le stagiaire soit **dirigeant bénévole éligible** de la structure (Président, Secrétaire, Trésorier) et après acceptation de l'OPCA.

A Strasbourg le 22 septembre 2014.
 Bernard SIMONIN
 Président de la Commission Formation/Emploi